

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

**Séance du 16 juin 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
15	11	12

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des services techniques de la Communauté de communes à Remoulins sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

**PRESENTS** : Pierre PRAT, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER, Olivier SAUZET.

Date de la Convocation
<b>10 juin 2025</b>

**ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS** : Numa NOEL à Laurence TRAPIER.

Date d'affichage
Date de retrait de l'affichage
Signature

**ABSENTS ou EXCUSES** : Martine LAGUERIE, Elisabeth VIOLA, Murielle GARCIA-FAVAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du bureau : M. Jean-Jacques ROCHETTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

<b>Objet de la délibération :</b>
Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la région Occitanie et du département du Gard pour la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION OCCITANIE  
ET DU DEPARTEMENT DU GARD POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DES  
POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX D'ARAMON ET DE REMOULINS**

**Rapporteur** : Philippe MARCHESI

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2021-029 en date du 14 juin 2021 portant modification de délégation de pouvoir au Président et aux membres du Bureau et donnant délégation au Bureau pour solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et autoriser la signature des conventions de financement afférentes,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° DE-2021-080 en date du 6 décembre 2021 relative au projet de création de deux pôles d'échanges multimodaux ferroviaires d'Aramon et de Remoulins,  
Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins,  
Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins,  
Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès du département du Gard pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins.

Le Vice-président rappelle aux membres de l'assemblée communautaire que la Communauté de communes s'est engagée dans un projet de création de deux pôles d'échanges multimodaux situés sur les communes d'Aramon et de Remoulins. Ces deux équipements constitueront des équipements structurants bénéficiant aux habitants de l'intercommunalité.

acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

La réalisation de ces deux pôles d'échanges multimodaux s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement de la mobilité qui est au cœur des enjeux du territoire.

Les montants estimatifs des travaux s'élèvent à 1 773 776,00 € pour le pôle d'échange multimodal d'Aramon, et à 2 738 780,00 € pour celui de Remoulins, soit un montant global de 4 512 556,00 €.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée communautaire de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la région Occitanie et du département du Gard comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Réalisation du pôle d'échange multimodal d'Aramon	1 773 776,00 €	Etat (15,00 %)	266 066,40 €
		Région Occitanie (40,00 %)	709 510,40 €
		Département du Gard (15,00 %)	266 066,40 €
		Participation de la commune d'Aramon (10,00 %)	177 377,60 €
		Autofinancement (20,00 %)	354 755,20 €
Réalisation du pôle d'échange multimodal de Remoulins	2 738 780,00 €	Etat (15,00 %)	410 817,00 €
		Région Occitanie (40,00 %)	1 095 512,00 €
		Département du Gard (15,00 %)	410 817,00 €
		Participation de la commune de Remoulins (10,00 %)	273 878,00 €
		Autofinancement (20,00 %)	547 756,00 €
<b>Total</b>	<b>4 512 556,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 512 556,00 €</b>

Le bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins, à hauteur de 676 883,40 €.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins, à hauteur de 1 805 022,40 €.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du département du Gard pour le financement de la réalisation des travaux des pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins, à hauteur de 676 883,40 €.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de financement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


 Le Président,  
 Pierre PRAT


 Le secrétaire de séance  
 M. Jean Jacques ROCHETTE



Accusé de réception en préfecture  
 030-243000684-20250616-DEB-2025-011-DE  
 Date de télétransmission : 24/06/2025  
 Date de réception préfecture : 24/06/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

**Séance du 16 juin 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
15	11	12

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des services techniques de la Communauté de communes à Remoulins sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

**PRESENTS** : Pierre PRAT, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER, Olivier SAUZET.

Date de la Convocation
<b>10 juin 2025</b>

**ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS** : Numa NOEL à Laurence TRAPIER.

Date d'affichage
Date de retrait de l'affichage
Signature

**ABSENTS ou EXCUSES** : Martine LAGUERIE, Elisabeth VIOLA, Murielle GARCIA-FAVAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du bureau : M. Jean-Jacques ROCHETTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

<b>Objet de la délibération :</b>
Demandes de subventions auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) du Gard et de la Région Occitanie pour la réalisation des travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU GARD ET DE LA REGION OCCITANIE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'EAJE (ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) « LES P'TITS LOUPS » A VERS-PONT DU GARD**

**Rapporteur** : Laurence TRAPIER

acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2021-029 en date du 14 juin 2021 portant modification de délégation de pouvoir au Président et aux membres du Bureau et donnant délégation au Bureau pour solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et autoriser la signature des conventions de financement afférentes,  
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard pour permettre l'accès à la structure aux personnes à mobilité réduite,  
Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) du Gard et de la Région Occitanie pour la réalisation des travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » située à Vers-Pont du Gard.

La Vice-présidente rappelle aux membres de l'assemblée communautaire que la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite solliciter une aide financière auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) du Gard ainsi qu'auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la structure.

Le coût des travaux est estimé à 92 508,02 € HT à la charge de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000684-20250616-DEB-2025-012-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée communautaire de solliciter des subventions auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) du Gard et de la région Occitanie comme suit :

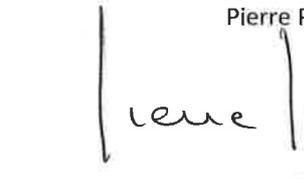
Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard	92 508,02 €	CAF du Gard (18,00 %)	16 480,00 €
		Région Occitanie (25,00 %)	23 127,00 €
		Autofinancement (57,00 %)	52 901,02 €
Total	92 508,02 €	Total	92 508,02 €

Le bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) du Gard pour le financement de la réalisation des travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard, à hauteur de 16 480,00 €.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie pour le financement de la réalisation des travaux d'accessibilité à l'EAJE « Les P'tits Loups » à Vers-Pont du Gard, à hauteur de 23 127,00 €.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de financement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Pierre PRAT



Le secrétaire de séance  
M. Jean-Jacques ROCHETTI



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*